

bles un abattement ou de parer à certaines de ces difficultés assez évidentes, les personnes possédant des biens immobiliers importants seront dangereusement menacées. Je me rends compte qu'un grand nombre de considérations que je pourrais développer ont déjà été avancées par des gens plus compétents que moi, mais je souhaitais soulever ces points devant le comité. Je remercie celui-ci de son attention.

M. Peters: Monsieur le président, le gouvernement a reçu, à l'égard de ces quatre articles, toutes sortes de conseils des associations d'agriculteurs. Il reçoit maintenant toutes sortes de conseils des députés de l'opposition, même s'il s'en passerait volontiers, à l'égard d'un problème bien précis. Il s'agit de la manière d'imposer l'agriculture comme il le faut, sans provoquer pour autant la disparition de l'industrie agricole, et en particulier de la petite exploitation, ainsi que des besoins de la petite exploitation au sein d'une collectivité. Il se peut que le bill C-259 entraîne une certaine inégalité entre les collectivités et les zones rurales qui font le mode de vie de notre pays.

Le gouvernement se montre peu enclin à suivre les conseils qu'on lui donne. A cet égard, bon nombre des membres de l'opposition qui donnent des conseils n'ont pas le dernier mot sur la question. Mais il est déjà arrivé au gouvernement de se tromper. On a sans aucun doute eu hier, à Assiniboia, la preuve qu'il se trompait. Récemment, il a soumis son projet de loi aux agriculteurs de l'Ouest pour qu'ils lui disent ce qu'ils en pensaient. Mais il n'a pas obtenu la réponse qu'il espérait. Cela a presque détruit toute confiance dans le ministre responsable de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Le gouvernement ferait donc bien de se garder de faire adopter à tout prix un projet de loi, surtout lorsqu'il concerne les agriculteurs.

• (4.30 p.m.)

Le secrétaire parlementaire a accepté que le paragraphe 29 fasse l'objet d'un nouvel examen. Je lui demanderais en plus de bien vouloir remettre l'étude des trois autres articles qui touchent les agriculteurs et de les renvoyer au comité permanent de l'agriculture. Les éleveurs ont fait connaître aux députés leurs inquiétudes pour l'avenir de l'élevage, inquiétudes que l'on retrouve dans d'autres secteurs de l'agriculture. Le secrétaire parlementaire a dit au comité qu'il ne comprenait pas ces instances, qu'il ne comprenait pas les raisons de ces objections. Je le comprends bien. Tout en étant plus ou moins au courant de cette question, je ne prétends pas la comprendre ni en connaître tous les rouages. Le gouvernement quant à lui a prouvé qu'il existe des aspects de l'agriculture qu'il ignore. Je crois que feu J.C. lui-même aurait du mal à comprendre tous les aspects de l'agriculture canadienne. Le comité de l'agriculture est la tribune idéale où ces paragraphes pourraient être examinés par tous les organismes que la chose intéresse. Leurs représentants viendraient exposer leurs vues au comité.

L'objectif de la législation fiscale, monsieur le président, est certes de recueillir des recettes sans pour autant en tarir la source ou pressurer un secteur de l'économie. J'ai toujours pensé que les cultivateurs se trouvent dans une situation bien à part lorsqu'il s'agit d'argent, lorsqu'il s'agit d'obtenir ce qu'ils croient mériter des gouvernements, lorsqu'il s'agit de leur capacité de payer des impôts

[M. MacKay.]

ou de fournir un produit dont le prix, dans bien des cas, ne couvre pas les frais. Le seul fait qu'ils sont encore en activité montre leur ingénuité. Je pense que nous devrions nous inspirer de cette ingénuité pour créer un régime fiscal conçu de façon à tirer de l'industrie agricole des recettes fiscales équitables pour les Canadiens, tout en maintenant l'économie rurale et le niveau de production agricole nécessaire au pays.

Le maintien de l'économie rurale est un aspect important. Je n'aborderai pas tous les détails, mais en font partie la protection de l'environnement, ainsi que les conditions d'existence des personnes qui habitent les fermes et les communautés qu'elles font vivre. Nous ne devons pas oublier qu'il serait dangereux de menacer les sources d'approvisionnement des Canadiens. Et nous devrions nous féliciter du fait que le coût de production des denrées alimentaires est actuellement raisonnable dans notre pays où les revenus sont assez élevés et où l'on bénéficie d'un haut niveau de vie. Nous nous en tirons très bien et, à mon avis, les bureaucrates ne devraient pas déclarer à brûle-pourpoint que la question ne présente aucune difficulté pour eux et qu'ils savent comment extraire des impôts de cette industrie, sans tenir compte de toutes les autres considérations. Sans doute est-ce très avantageux de tirer un revenu d'exercice de l'agriculture. Ils auraient dû chercher à tirer cela de l'agriculture dans l'Ouest quand, pendant cinq, six ou sept ans, le grain restait dans les champs. Personne ne pouvait écouler son grain, parce qu'il constituait une denrée invendable. Les agriculteurs se souviendront du temps où ils brûlaient leur grain parce que cela coûtait moins cher que d'abattre des arbres, et ils n'avaient qu'à fournir une hache et des muscles pour couper le bois.

Un médecin, par exemple, peut bien dire que les sommes additionnelles que le gouvernement veut toucher peuvent être considérées comme un revenu. La plupart des médecins aujourd'hui ont décidé de ne plus suivre les échelles d'honoraires établies par les collèges de médecins et de chirurgiens. De toute façon, la plupart de ces honoraires sont payés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vertu de divers régimes d'assurance frais médicaux. Comparons la situation des travailleurs professionnels à celle où se trouvent souvent les agriculteurs. Ceux-ci peuvent disposer d'importantes réserves d'un produit donné, mais ils ne peuvent les vendre.

Dans le cas du grain, on a établi une agence gouvernementale pour le vendre, et lorsque le gouvernement lui-même ne réussit pas à vendre un produit, il me semble ridicule que le ministère du Revenu national puisse dire à un agriculteur qu'il retire un revenu d'exercice des produits de sa ferme et qu'il doit verser au ministère un paiement comptant. Monsieur le président, c'est une très bonne façon de socialiser l'agriculture au Canada. J'ai entendu le secrétaire parlementaire se prononcer contre le socialisme. Voilà cependant un moyen de socialiser les fermes. Examinons l'histoire de l'Ouest depuis 15 ans. Si nous avons appliqué un régime de comptabilité d'exercice au paiement des impôts sur les denrées provenant de ces fermes, nous serions aujourd'hui propriétaires de la plupart des entreprises agricoles du Canada, y compris celles où il y a des gisements de pétrole.

M. Mahoney: De quoi vous plaignez-vous?